Association "Vivre l'Ile 12 sur 12
Association agréée au titre d'association locale d'usagers
B. P. 412 - 85330 NOIRMOUTIER-EN-L'ILE
Blog : www.12sur12.org
Courriel : 12sur12@12sur12.org

Noirmoutier en l'Île, le 29 septembre 2025

Monsieur le Président de la
Communauté de communes de l'Ile de Noirmoutier
BP 714 - 51, rue de la Prée au Duc
85330 Noirmoutier en l'île

Objet : Schéma directeur pistes cyclables – projet liaison Port du Morin à l'Herbaudière
Copie à M. PETRARU, Conseiller référent en charge des mobilités.chargé du dossier

Monsieur le Président,

Nous revenons vers vous au sujet du ***Schéma directeur des pistes cyclables*** *de l'île de Noirmoutier* ***particulièrement le projet du secteur entre le port du Morin et l'Herbaudière.***

Dans les archives de l'association ce sujet est recensé depuis les années 2000 particulièrement, depuis 2017 et nous vous relatons les évènements suivants montrant notre implication et notre opposition au projet :

- 9 juin 2017 réunion de la commission « environnement CCIN » : étude 4 secteurs pistes cyclables *(nous étions présents),*

- **21 juin 2017 : réunion de la commission « environnement, aide à la mobilité et transports CCIN »** pour présentation par le Bureau d'études du diagnostic et des pistes de réflexions pistes cyclables des 4 secteurs, (*Vivre l'île 12/12 présent) nous notions que,*
… pour la liaison 1 « Port Morin et site de Luzéronde » un problème environnemental : enjeux environnementaux forts, ce lieu représente le paysage naturel de Noirmoutier. Noter une menace pour la dune grise, présence crapaud pélobate, espèce protégée ; refus des sauniers d'une piste cyclable unique « grande circulation » car cela gênerait les sauniers riverains mais plutôt laisser les cyclistes parcourir l'ensemble du marais, aidés par un balisage discret...

- **6 avril 2022** : Courrier des sauniers au Président de la CCIN, *(nous en avons reçu copie)*
- **9 avril 2022 :** sollicitation de la Présidente de la Coopérative du sel, pour avoir notre position sur le projet de piste cyclable, tracé Morin/Luzay sur lequel les sauniers sont opposés.
- **12 avril 2022 :** notre réponse de soutien à la Présidente de la coopérative du sel, sur ce projet de piste entre le Morin et le Luzay, en ces termes (*la CCIN est informée)* :
  … « 12/12 estime que les charrauds actuels conviennent à la simple balade en vélos sans perturbation de l'activité économique du sel ; il n'a pas besoin, pour répondre à une sollicitation touristique, d'une artificialisation ou normalisation avec un gabarit et un revêtement pouvant certainement répondre à des critères pour obtenir des financements »…

- Mars 2023 : Le rapport final (avec annexes) du Schéma Directeur cyclable est validé par le Conseil Communautaire (c'est un dossier que nous avons obtenu après demande).

- **Mai 2023** : « Cyclo Lettre » n° 4 « Schéma directeur cyclable » info publique sur le maillage retenu par la CCIDN,

- **4 janvier 2024 :** Nous vous demandons par courrier de participer aux travaux d'élaboration du PLU-i et du Schéma directeur cyclable e*n ces termes :*

… « Par ailleurs, nous souhaitons être également associés à l'élaboration du schéma directeur cyclable, pour lequel le respect de l'environnement est un élément important. En effet, nous n'avons pas été invités à participer aux trois premières phases, avant l'adoption par la CCIN, le 9 février 2023, du dossier présenté par « Item études et conseils »…

Votre réponse s'est limitée au PLU-i, sans évoquer le schéma directeur cyclable.

- **5 avril 2024 :** vous organisez une réunion de concertation sur le projet de tracé de la piste cyclable Morin-Herbaudière où sont invités des représentants de la Coopérative du sel, du Syndicat des sauniers, du Conservatoire du littoral et de l'ONF. Ensuite, vous y avez associé les deux sociétés de chasse concernée celles de l'Epine et Noirmoutier en l'île.

Nous ne pouvons que constater que notre Association ne fait pas partie des invités estimant que le secteur Morin/L'Herbaudière via Luzéronde était à voir seulement avec les sauniers entre autres, SANS l'Association. Pourquoi ? Pourtant, vous ne pouviez ignorer l'intérêt et notre investissement sur le dossier puisque :

1) nous soutenions la position des sauniers sur le projet.
2) lors de la réunion ONF du 9 septembre 2022 sur la gestion de la forêt domaniale de l'île de Noirmoutier où nous étions présents et où le sujet a été abordé avec les réserves de certains participants et l'objectif de l'ONF de la conservation de la dune grise.
3) votre transmission du rapport final du SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE, à notre demande, là encore confirmait notre intérêt.

Quelle est la justification de cette liaison cyclable directe Morin/Herbaudière, préjudiciable à la fragilité et au caractère sauvage de l'arrière des dunes grises de Luzéronde. Ces secteurs naturels traversés sont classés par le Conservatoire du Littoral et l'ONF comme très sensibles (habitats du pélobate cultripède)

Quelle en serait aussi la dénomination exacte : piste cyclable ? liaison ou sentier cyclable ? cela conditionnerait l'usage, les revêtements et la nature juridique au titre de la voirie. Bien des questions…

Oralement, vous nous aviez pourtant assuré que les associations de l'environnement seraient associées… En fait, cela n'a pas été le cas puisque seuls les sauniers et l'ONF sont pour le moment des invités permanents à l'évolution de ce dossier (en y associant les chasseurs !!!!…).

Aussi, nous vous sollicitons pour initier une réunion avec tous les interlocuteurs de terrain concernés (sauniers, ONF, « Vivre l'île 12 sur 12 », « Adeluz », chasseurs, …) afin que vous nous présentiez un avant-projet général de votre programme actuel.

Vous remerciant par avance de l'attention portée à cette demande et restant à votre disposition pour toute explication complémentaire, recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration,
Annik Damour, Présidente par intérim.

CC par mail à : M. Petraru (CCIN), M. Simon (ONF), M. J. Holthof/J. Guevel (Conservatoire littoral), Présidence Coop du sel, N. Garnier (Syndicat sauniers), M. Petit (ADELUZ)